

# Les nouvelles offres de licences et titres de participation



Mise en application au 1<sup>er</sup> septembre 2019

## LE TITRE DE PARTICIPATION DÉCOUVERTE



Gratuit et temporaire.



Valable pour une journée au cours de la saison sportive.



Délivré lors de toute manifestation promotionnelle et pour la pratique à l'essai en club.

**Chaque participant devra flasher un QR Code**, qui générera sur son téléphone un questionnaire succinct à remplir et à envoyer à la fédération.

Renouvelable. Dans le cadre de la pratique à l'essai, seulement deux renouvellements sont autorisés.

## LE TITRE DE PARTICIPATION POUR ÉTABLISSEMENT



Pour les établissements sociaux ou médico-sociaux.



Valable sur une saison sportive.



**Objectif :** faire participer des personnes non-licenciées fréquentant les établissements sociaux et médico-sociaux aux activités de la FFBaD dans une pratique de loisir, d'initiation et de découverte, notamment à des fins de bien-être et de santé.

# Les nouvelles offres de licences et titres de participation



Mise en application au 1<sup>er</sup> mai 2020

## LE TITRE DE PARTICIPATION D'ÉTÉ



Destiné aux vacanciers voulant pratiquer sur une courte durée



Validité : 21 jours consécutifs sur une période comprise entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 août de chaque saison.



Ne nécessite pas de certificat médical. Il faudra remplir un questionnaire de santé.

**Attention**, pour participer à un tournoi, il faudra présenter un certificat médical le jour de la compétition.

## LA LICENCE ESTIVALE



Destinée à un public estival voulant pratiquer sur la durée.



Valable 4 mois  
(du 1<sup>er</sup> mai au 31 août)



Besoin de fournir un certificat médical au moment de sa délivrance. Elle offre le droit à la compétition.

